

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 5 juin 2017 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénomme, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Monsieur Réjean Lafond.

Autres présences ; Patrick Morin, Réjean Côté, Ovila Morin, Mario Alie, Marc Émond, Guy Bienvenu, Denis St-Jacques et France Danis

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.  
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RÉFLEXION

#### **2017-06-138; LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2017-06-139; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE du 24 AVRIL 2017**

Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 24 Avril 2017 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2017-06-140; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE du 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

Monsieur Ward O'Connor propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1<sup>ER</sup> mai 2017 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2017-06-141; ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE**

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 22-04-2017 au 28-05-2017 pour un montant de 36 752.71 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 56 177.24 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 58 565.04 \$

Paiements et frais pris à même le compte bancaire durant le mois de mai 17,041.35 \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-142; COOP D'AIDE DOMESTIQUE**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme est de répondre de façon professionnelle et efficace aux besoins d'aide à domicile;

CONSIDÉRANT QUE la COOP offre différents services et offre gratuitement le bouton panique aux aînés ou tout citoyen en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE le bouton panique est un appareil branché directement via le téléphone de l'abonné et lorsque celui-ci a besoin d'aide, il appuie sur son bouton déclencheur qu'il porte sur lui; et l'appareil compose immédiatement les numéros de téléphone des répondants préprogrammés à l'appareil;

CONSIDÉRANT QUE ledit appareil coûte 85.00 \$ chacun;

CONSIDÉRANT QUE la COOP d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau tient au bien-être de sa population et celle-ci sollicite un appui financier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des résidents de la municipalité ont bénéficié grandement de cet appareil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu unanimement que la municipalité accorde une aide financière pour deux boutons panique pour un total de 170.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-143; CONGRÈS DE LA FQM**

Proposé par le conseiller Michel dénommé et il est résolu d'autoriser le maire à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 28-29 et 30 septembre 2017 à Québec.

Il est entendu que les dépenses reliées audit congrès lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-144; PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Montcerf-Lytton et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation de la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu

QUE la municipalité de Montcerf-Lytton, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-145; AVIS DE MOTION; RÈGLEMENT # 2017-73**

Un avis de motion est donné par la conseillère Christianne Cloutier qu'un règlement portant le # 2017-73 pour modifier le règlement # 20, concernant les permis et certificats afin d'y intégrer les normes relatives à la protection des rives et littoral de contrôle intérimaire # 2009-206 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau sera déposé pour adoption à une séance ultérieure;

**2017-06-146; AVIS DE MOTION; RÈGLEMENT # 2017-74**

Un avis de motion est donné par le conseiller Réjean Lafond qu'un règlement portant le # 2017-74 pour modifier les règlements de zonage # 93 de la municipalité de Lytton et le # 118 de la municipalité de Montcerf afin d'y intégrer les normes visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral.

**2017-06-147; BORNE DE TERRAIN**

CONSIDÉRANT QUE la borne de terrain en avant de la propriété sise au 198 chemin de Lytton a été arrachée cet hiver par le service de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci est très proche du chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu que le conseil affirme qu'advenant que le propriétaire ait besoin du point de repère dans une date ultérieure, le conseil est prêt à défrayer les coûts des frais d'arpentage pour la localisation de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-148; RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LES QUAIS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en vente deux quais dans le journal la Gatineau ainsi que sur le site web et Facebook de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE sept personnes ont soumissionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'accorder la soumission à maxime Lafrenière d'Aumond pour un montant de 600.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-149; NOMINATION AU POSTE D'INSPECTRICE MUNICIPALE EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des appels d'offres pour le poste d'inspecteur municipal en bâtiment et qu'aucun candidat potentiel a été retenu;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe est intéressé à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de nommer Madame Alexandra Désabrais au poste d'inspectrice municipal en bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-150; NOMINATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT EN BÂTIMENT**

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de nommer Monsieur Charles Langevin inspecteur municipal en bâtiment adjoint.

Adoptée à l'unanimité

**2017-06-151; APPEL DE CANDIDATURE; POSTE DE DIRECTEUR-ADJOINT-SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et secrétaire, trésorière a postuler pour le poste d'inspecteur municipal en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté sa proposition;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale, secrétaire, trésorière devient vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire un appel de candidature pour ledit poste.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

**2017-06-152; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, à 21.00 h. Le conseiller Michel Dénommé propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes,  
Directrice générale,